APRÈS ART. 36 N° 1761

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 1761

présenté par

M. Fiévet, M. Batut, M. Marion, M. Vignal, M. Sorre, Mme Lemoine, Mme Le Feur, M. Travert, M. Bordat, Mme Métayer, M. Zulesi, Mme Genetet, Mme Saint-Paul et M. Larsonneur

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Chaque année, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le bilan environnemental de la recherche et des études menées en mer.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un souci de transparence vis-à-vis du Parlement et dans une logique de préservation de la biodiversité marine, le présent dispositif vise à s'assurer de l'encadrement des différentes recherches et études menées en mer, en particulier au regard de leur impact sur l'environnement. En effet, la préservation des fonds marins, de la faune et la flore marine est essentielle dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Un tel dispositif viendra donc compléter l'autorisation de mener des activités de recherche et d'études en mer délivrée au préalable.